

MAIRIE
DE
MONTCARRA



381 Grande Rue
Code postal: 38890

**PROCES-VERBAL
DE 2^{ème} CONSTAT DE L'ETAT D'ABANDON
DE CONCESSIONS AU CIMETIERE
DE MONTCARRA**

de constatation de l'état d'abandon d'une sépulture
concédée depuis 30 ans au moins
et où la dernière inhumation remonte à plus de 10 ANS

L'an deux mil vingt-cinq dix, le vingt-trois juin, à 15 heures,
Nous, David EMERAUD, Maire de la commune de MONTCARRA, accompagné de Mme Julie FRIZON-PATRICOT, adjointe administrative de la commune de MONTCARRA,

À la suite du procès-verbal de première constatation de l'état d'abandon de concessions au cimetière de MONTCARRA en date du 22 juin 2021 et des différentes formalités de publicité :

- Premier affichage du 22 juin 2021 au 21 juillet 2021
- Deuxième affichage du 06 août 2021 au 05 septembre 2021
- Troisième affichage du 21 septembre 2021 au 20 octobre 2021.

L'avis du second constat a été affiché pendant 1 mois (du 24 juin 2025 au 23 juillet 2025) aux portes du cimetières et au panneau d'affichage de la mairie.

Les descendants ou successeurs des concessionnaires qui se sont manifestés, ont été invités par courrier à se rendre au cimetière ou de s'y faire représenter.

Vu les articles R.2223-17, R.2223.18 et R.2223-112 à R.2223.23 du Code général des collectivités territoriales concernant la reprise des concessions en état d'abandon,

Monsieur le Maire de la commune de MONTCARRA a procédé au second et dernier constat d'abandon des concessions au sein du cimetière de MONTCARRA.

Monsieur le Maire a constaté que 9 concessions ont fait l'objet d'un entretien par les ayants-droits ou successeurs des concessionnaires. Il s'agit des concessions suivantes :

Ancien cimetière – Concession 1 – Entretienue par Mr Guy THOMASSET
Ancien cimetière – Concession 27 - Entretienue par Mr SAGET
Ancien cimetière – Concession 29 - Entretienue par Mr THOMASSET
Ancien cimetière – Concession 30 – Ancien combattant, entretienue par Mr THOMASSET
Ancien cimetière – Concession 35 - Entretienue par Mr GUILLET
Ancien cimetière – Concession 65 - Entretienue par Mme Françoise SIGNOL
Ancien cimetière – Concession 67 - Entretienue par Mr et Mme CAGNOL
Ancien cimetière – Concession 68 - Entretienue par Mr Rolland TRIPIER
Ancien cimetière – Concession 113 - Entretienue par Mr et Mme CAGNOL

Les concessions ci-après désignées n'ont fait l'objet d'aucune modification physique, ni de contact de la part de familles ou de proche quelconque nature. Il a été choisi d'écarter toute concession pouvant faire naître un doute sur l'abandon avéré.

Ancien cimetière – concession 24 – DURAND
Ancien cimetière – concession 25 – YVRARD MAGNILLAT
Ancien cimetière – concession 33 – RICHARD
Ancien cimetière – concession 34 – SARLIN DREVET
Ancien cimetière – concession 39 – EMERY GUILLET VULPIAN
Ancien cimetière – concession 64 – GENTIL BEL MARRON
Ancien cimetière – concession 66 – GRAVEL
Ancien cimetière – concession 69 – MAGNILLAT
Ancien cimetière – concession 70 –
Ancien cimetière – concession 74 – CAILLAT
Ancien cimetière – concession 83 – GIRARDON ANSELME
Ancien cimetière – concession 87 – TRIPIER
Ancien cimetière – concession 106 – THEVENON
Ancien cimetière – concession 108 –
Ancien cimetière – concession 116 – DREVON THEVENON
Ancien cimetière – concession 119 –
Ancien cimetière – concession 122 – MANCIER GENIN
Ancien cimetière – concession 123 – GUILLOT GINON

Le procès-verbal sera affiché pendant 1 mois aux portes du cimetière communal et de la mairie, publié sur le site internet de la commune et il sera, d'autre part, s'ils sont connus, notifié par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de huit jours, aux concessionnaires ou leurs ayants-droits qui se sont fait connaître.

Un mois après la publication et la notification du présent procès-verbal, Monsieur le Maire saisira le conseil municipal afin de décider de la reprise ou non des concessions en état d'abandon.

Un mois après la publication, et la notification de l'arrêté prononçant la reprise des concessions abandonnées, Monsieur le Maire pour faire enlever les matériaux et monuments et les emblèmes funéraires restés sur la concession.

Le terrain sera à nouveau concédé après exhumation des restes des personnes inhumées, réinhumation dans l'ossuaire communal et tenue d'un registre en mairie tenu à la disposition du public.

Nous avons clos le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Nous, David EMERAUD, Maire de MONTCARRA.

Fait à Montcarra, le 23 juin 2025

Le Maire,

David EMERAUD

